



Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-cinquième session

1^{er}-10 février 2017

Point 3 b) iv) de l'ordre du jour provisoire

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action concernant la situation de certains groupes sociaux élaborés par des organismes des Nations Unies : Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement : examen préliminaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2015/5 du Conseil économique et social, intitulée « Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ». Il comporte une analyse des résultats préliminaires du troisième cycle d'examen et d'évaluation, ainsi qu'un exposé des principales questions qui se posent et des possibilités d'action. On y trouve également des informations sur les préparatifs régionaux du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, notamment sur les mesures, les activités et l'utilisation d'une méthode participative ascendante.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2015/5 intitulée « Modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement », par laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission du développement social, à sa cinquante-cinquième session, une analyse des résultats préliminaires du troisième cycle d'examen et d'évaluation et un exposé des principales questions qui se posent et des possibilités d'action.

2. Compte tenu des délais prévus pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, et sachant que l'examen mondial se tiendra en 2018, les États Membres n'ont pas encore présenté leurs rapports nationaux aux commissions régionales des Nations Unies. Les conclusions du présent rapport ont donc un caractère préliminaire et se fondent sur des documents établis par les commissions régionales à l'aide notamment des informations dont dispose le Secrétariat pour la période 2012-2016. Le rapport que le Secrétaire général présentera dans le cadre de l'examen mondial, qui se tiendra à la cinquante-sixième session de la Commission du développement social, constituera la base sur laquelle les États Membres s'appuieront pour examiner les mesures proposées.

3. Le rapport vise à informer la Commission des principaux résultats préliminaires du troisième cycle d'examen et d'évaluation et à mettre en évidence les domaines d'action prioritaires et les points de vue régionaux sur les enjeux et les perspectives du vieillissement. Il contient également des informations sur les préparatifs régionaux réalisés à ce jour pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation, notamment sur les mesures, les activités et l'utilisation d'une méthode participative ascendante.

II. État d'avancement au niveau régional

4. S'agissant de la résolution 2015/5, la Commission a invité les États Membres à recenser les mesures qu'ils avaient prises depuis le deuxième cycle d'examen et d'évaluation et les a notamment encouragés à inviter les organisations de personnes âgées¹ à participer à l'examen aux niveaux national et régional.

5. Dans la même résolution, les commissions régionales ont été invitées à continuer à concourir à l'examen et à l'évaluation au niveau régional, en s'attachant notamment à organiser des réunions d'examen au niveau régional, à procéder à une analyse des principaux résultats et à mettre en évidence les domaines d'action prioritaires d'ici à la fin de 2017. Eu égard à la procédure d'examen et d'évaluation mise en place par la Commission, chaque commission régionale emploie des stratégies individuelles pour adapter l'exercice aux réalités du terrain.

6. On trouvera dans la présente section des informations sur les activités prévues par les commissions régionales pour faciliter le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid.

7. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a entrepris des activités de recherche sur la question du vieillissement et du développement dans les petits États

¹ Personnes âgées de 60 ans ou plus.

insulaires en développement d'Afrique, dans le cadre d'un projet de terrain sur le dividende démographique en Afrique. Ces travaux se sont appuyés sur les conclusions et recommandations de l'examen régional de 2013 pour l'Afrique du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que sur le rapport de la CEA concernant le deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action. La CEA s'attache à harmoniser et à coordonner l'action des partenariats, des programmes et des institutions spécialisées au moyen du Mécanisme de coordination régionale, dont elle assure le secrétariat, en vue de renforcer les arrangements interinstitutions relatifs aux personnes âgées au sein des communautés économiques régionales et de ses États membres. En janvier 2016, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté, à sa vingt-sixième session ordinaire, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique. La ratification de cet instrument permettra de mieux sensibiliser au rôle des États dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui sont les plus pertinents pour les personnes âgées. La CEA réalise une étude pour les États membres, qui couvre tous les domaines visés par le Plan d'action de Madrid et contient également des questions sur les sources de données sur les personnes âgées. En outre, elle aide les filiales locales de l'organisation de la société civile HelpAge International de 15 pays africains à collecter des données qualitatives auprès des personnes âgées elles-mêmes. Un comité de pilotage technique a été créé pour coordonner le processus d'examen et d'évaluation, fixer des directives, recenser les outils nécessaires et distribuer le questionnaire aux points focaux dans les États membres couverts. La CEA compte établir un rapport analytique sur les problèmes auxquels se heurtent les personnes âgées en Afrique, en mettant en évidence leur corrélation avec les objectifs de développement durable adoptés récemment.

8. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a lancé le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid en mai 2015, et les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux ont été publiées en 2016. D'après ces lignes directrices, conçues par le Bureau du Groupe de travail sur le vieillissement de la Commission, avec l'aide du secrétariat de la CEE, il convient d'articuler les rapports nationaux autour des quatre principaux objectifs de la Déclaration ministérielle de Vienne de 2012². Vingt-deux indicateurs de vieillissement actif y sont proposés, qui ont été sélectionnés à l'origine par le groupe d'experts sur l'indice du vieillissement actif³ afin de mesurer les résultats des politiques en matière de vieillissement et d'évaluer le potentiel inexploité des personnes âgées. Deux ateliers de renforcement des capacités ont été organisés afin de remédier au manque de données disponibles pour l'établissement des indicateurs de vieillissement actif. Le premier s'est tenu à Genève en novembre 2015 et le deuxième, un atelier régional de renforcement des capacités, a été organisé à Minsk en juin 2016 par la Commission nationale de la statistique du Bélarus. La CEE envisage d'établir un rapport de synthèse en s'appuyant sur les rapports reçus de ses États membres, dans lequel elle soulignera les principales tendances observées dans la région, définira les domaines d'action prioritaires et proposera des mesures d'orientation générale. Ce rapport sera présenté lors de la Conférence ministérielle sur le vieillissement, qui aura lieu à Lisbonne en septembre 2017 sur le thème

² ECE/AC.30/2012/3.

³ Consultable à l'adresse

<http://www1.unece.org/stat/platform/display/AAI/Active+Ageing+Index+Home>.

suyvant : « Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie ».

9. Afin d'amener les différentes parties prenantes et les personnes âgées elles-mêmes à participer davantage au troisième cycle d'examen et d'évaluation dans la région, le Groupe de travail sur le vieillissement a créé des comités d'organisation pour le forum des organisations non gouvernementales et le forum de recherche, afin de contribuer aux préparatifs de la Conférence ministérielle sur le vieillissement. En outre, certains pays prévoient d'organiser des conférences nationales sur le vieillissement avant la fin de 2016 pour impliquer les organisations non gouvernementales dans l'élaboration de leur rapport, et plusieurs pays d'Europe de l'Est reçoivent un appui technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la population en vue de favoriser des démarches participatives.

10. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) fournit une assistance technique aux États membres de la région qui ont demandé son appui pour le lancement des processus nationaux d'examen concernant le Plan d'action de Madrid et le plan régional, tel que défini dans la Charte de San José des droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle organisera également la quatrième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se tiendra au Paraguay en 2017.

11. Pour contribuer à l'élaboration de politiques sur le vieillissement dans la région depuis le dernier cycle d'examen et d'évaluation, le bureau de Port of Spain de la CEPALC a organisé, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2015, à Roseau, une conférence sur le vieillissement, la maltraitance des personnes âgées et leurs droits. De plus, la Commission a publié une série de documents traitant de questions relatives aux personnes âgées, dont des rapports thématiques sur leurs besoins de prise en charge; une évaluation des lignes directrices en matière d'accès au crédit des personnes âgées; une publication sur le vieillissement dans les Caraïbes et les droits des personnes âgées; deux ouvrages intitulés pour l'un « Autonomie et dignité au troisième âge : aspects conceptuels et pratiques des politiques sur les droits des personnes âgées » et pour l'autre « Vieillesse et institutions publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes »; ainsi qu'un bulletin en ligne sur le vieillissement et le développement. En juin 2016, la CEPALC a organisé un séminaire international sur les institutions publiques et le vieillissement, afin d'examiner les différentes options institutionnelles existant dans la région et d'approfondir l'analyse des contraintes et des difficultés auxquelles font face les institutions étatiques pour replacer la question du vieillissement dans l'optique des droits de l'homme. En juillet 2016, elle a également coorganisé, en partenariat avec le Sénat et le Service national des personnes âgées du Chili, un séminaire international sur la protection des droits fondamentaux des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, auquel ont participé plus de 500 personnes âgées et experts du Chili, du Costa Rica, de Cuba et du Mexique. Enfin, elle a organisé du 16 au 18 novembre 2016, au siège de Santiago et en collaboration avec le Service national des personnes âgées, la deuxième réunion de suivi de la Charte de San José des droits des personnes âgées en Amérique latine et aux Caraïbes.

12. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a créé un groupe de pilotage pour superviser le troisième cycle régional d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, auquel seront associés les bureaux régionaux du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation

internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ainsi que HelpAge International. Plusieurs États membres ont manifesté le souhait de mener des consultations nationales pour évaluer les progrès et la CESAP collabore étroitement avec tous les partenaires concernés pour garantir que ces réunions de parties prenantes soient aussi détaillées et complètes que possible. En collaboration avec plusieurs partenaires, elle fournira des conseils techniques aux pays de la région qui ont demandé de l'aide pour la réalisation au niveau national du troisième cycle d'examen et d'évaluation. Une réunion préparatoire d'experts sera organisée en mai 2017, en vue de la tenue d'une réunion intergouvernementale régionale sur l'examen du Plan d'action, qui devrait avoir lieu en septembre 2017. Une étude a été lancée en février 2016 pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan. Plusieurs réponses ont déjà été reçues, concernant notamment les points de contact gouvernementaux. Les résultats de l'étude seront analysés et publiés par la CESAP. De plus, les 12 et 13 juillet 2016 s'est tenu au siège de la CESAP un forum régional d'experts, qui rassemblait des points de contact gouvernementaux sur le vieillissement de la population, des spécialistes du développement, des experts et des représentants de la société civile. Cette réunion a permis de mieux faire prendre conscience des principaux enjeux du vieillissement démographique et de la promotion des droits des personnes âgées dans la région de l'Asie et du Pacifique, et des possibilités qui s'offrent d'y répondre efficacement dans le contexte du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action. Les participants ont également passé en revue leurs bonnes pratiques respectives face aux besoins de prise en charge à long terme des personnes âgées et examiné la possibilité de mettre en place un cadre de référence général pour la prise en charge de longue durée des personnes âgées dans la région. Ils ont également débattu des stratégies à adopter pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux régional et national et ont notamment proposé d'inclure des mesures de suivi concrètes dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

13. Outre des travaux approfondis de recherche sur les questions relatives aux personnes âgées, en particulier dans les domaines de la protection sociale, de la réduction de la pauvreté et des situations de conflit et d'urgence, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) prévoit d'organiser en 2017 une réunion régionale sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation. Elle a informé ses États membres des différentes étapes et échéances du troisième cycle d'examen et d'évaluation, dont celles déjà franchies et respectées, et leur a demandé de procéder à la nomination de points de contact nationaux sur le vieillissement. En coopération avec le FNUAP, le Centre d'études sur le vieillissement et un groupe d'experts, elle achève l'élaboration d'un questionnaire portant sur les trois orientations prioritaires du Plan d'action de Madrid, en vue d'évaluer les progrès réalisés par les États membres, les obstacles auxquels ils se heurtent et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre du Plan. Le questionnaire sera envoyé d'ici à la fin de 2016 aux points de contact désignés par les États membres. Les réponses feront l'objet d'une analyse, qui sera publiée par la CESAO et présentée à la troisième réunion d'examen régionale. Cette réunion aura pour objectif d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action et de recenser les principaux enjeux, opportunités et priorités dans la région. Elle donnera l'occasion aux pays de partager leurs données d'expérience, de mettre en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques et de réfléchir à deux problèmes importants pour les personnes âgées dans la région, à savoir la protection sociale et

les situations d'urgence. Les principales conclusions de la réunion, en particulier les domaines d'action prioritaires et les bonnes pratiques mises en évidence et les possibilités d'action suggérées, contribueront à l'examen mondial.

Contribution des organismes des Nations Unies au troisième cycle d'examen et d'évaluation

14. Le FNUAP, en collaboration avec Statistics Korea, l'organisation centrale de statistique de la République de Corée, a lancé récemment un projet sur cinq ans, dont l'objectif principal est l'élaboration d'un rapport intitulé « Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement : où en est-on quinze ans après? », faisant le point des progrès réalisés dans le respect des engagements pris en 2002 par les gouvernements lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et l'application des recommandations du Plan d'action de Madrid. Ce rapport portera sur un nombre limité d'enjeux fondamentaux au titre de chacune des trois orientations prioritaires du Plan d'action : a) les personnes âgées et le développement; b) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; et c) créer un environnement favorable et porteur. Il constituera la contribution du FNUAP au troisième cycle d'examen et d'évaluation, exposera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action par les régions, en fournissant des exemples concrets par pays, et rendra compte des vues des personnes âgées, telles qu'exprimées lors des discussions des groupes de consultation tenues dans certains pays. Il appellera également l'attention sur les enjeux essentiels dans chacune des régions, signalera les problèmes émergents et formulera des recommandations d'action pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. De plus, le FNUAP apporte son soutien à HelpAge International dans la coordination des groupes de consultation mentionnés ci-dessus, qui ont pour objectif de recueillir les vues des personnes âgées des deux sexes sur l'impact des mesures nationales concernant les trois orientations prioritaires. Des réunions de ces groupes seront organisées dans les milieux ruraux et urbains de plusieurs pays à travers le monde. Leurs conclusions seront intégrées au rapport d'examen du FNUAP.

III. Conclusions préliminaires sur les problèmes récurrents ou nouveaux et les possibilités d'action correspondantes

A. Protection sociale

15. Toutes les personnes âgées ont droit à un niveau de vie décent. Le fait qu'elles soient de plus en plus nombreuses dans la population tant en valeur relative qu'en valeur absolue souligne l'importance et les enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité financière dont elles sont victimes. Dans toutes les régions, les gouvernements reconnaissent le rôle qu'ils doivent jouer dans la réduction des vulnérabilités liées au grand âge et la nécessité de s'adapter au vieillissement rapide de la population et à l'évolution des normes sociales. Dans nombre de pays, l'adoption de régimes de protection sociale pour les personnes âgées, ou le renforcement des régimes existants, fait partie de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et toutes les commissions régionales ont fait de cette question une priorité.

16. La sécurité du revenu des personnes âgées repose de plus en plus sur les pensions de retraite, la plupart d'entre elles disposant d'une épargne insuffisante et ne disposant pas d'autres avoirs pour assurer leur bien-être et éviter la pauvreté pendant leurs vieux jours. Le déclin fonctionnel auquel n'échappent pas les travailleurs seniors limite la stabilité des revenus qu'ils tirent de l'emploi. Les discriminations liées à l'âge sur le marché du travail influent aussi sur les revenus des personnes âgées, surtout dans les pays en développement⁴. Dans le même temps, en raison de la réduction de la taille des familles et de la charge de travail de plus en plus lourde à laquelle leurs membres doivent faire face, les personnes âgées sont désormais moins nombreuses à pouvoir compter sur leurs proches pour subvenir aux besoins financiers qu'elles ne peuvent assumer. Entre 2010 et 2012, seulement 51,5 % de l'ensemble des personnes ayant dépassé l'âge normal de la retraite touchait une pension de retraite⁵. La plupart des personnes âgées disposant d'une pension vivent dans les pays développés et continuent de travailler ou ont travaillé dans le secteur structuré de l'économie. Si, en Europe et en Amérique du Nord, plus de 90 % des personnes âgées sont couvertes, le niveau est bien inférieur dans d'autres régions. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, il est proche de la moyenne mondiale, 56 % et 47 % des personnes âgées, respectivement, y touchant une pension. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, environ une personne sur trois est pensionnée, soit 37 % et 30 %, respectivement; en Afrique subsaharienne, c'est le cas de moins d'une personne sur cinq, soit 17 %. Même parmi les pays où des régimes de retraite sont en place, nombreux sont ceux qui échouent à assurer la sécurité du revenu de certains, voire de l'ensemble, des bénéficiaires, les prestations sociales, inférieures aux seuils de pauvreté, n'étant pas suffisantes pour couvrir les besoins essentiels.

17. Entre 2000 et 2010, la couverture des pensions a été sensiblement élargie dans de nombreux pays, notamment pour ce qui est des travailleurs du secteur non structuré⁵. Cependant, depuis 2010, beaucoup de pays développés et en développement réduisent leurs dépenses ou subissent les conséquences de leur inaction sur ce front lors de la deuxième phase de la récente crise économique mondiale. Entre 2010 et 2013, les réformes des régimes de retraite, notamment le relèvement de l'âge de la retraite, l'augmentation des cotisations, la baisse des prestations et la réduction des exonérations fiscales sur les pensions de retraite, constituaient la quatrième mesure d'ajustement la plus utilisée, appliquée par 47 pays en développement et 39 pays à revenu élevé⁵. Certains pays en développement ont toutefois consacré les recettes tirées de leurs diverses mesures d'ajustement, qui allaient de la réforme des régimes de retraite à la réduction des subventions, à la mise en œuvre de dispositifs de protection ciblés à l'intention des personnes vivant dans la plus grande pauvreté. De manière générale, les pays à haut revenu ont réduit diverses prestations de protection sociale, tandis que de nombreux pays à revenu intermédiaire ont renforcé leurs systèmes de protection sociale et que quelques pays à faible revenu ont créé ou élargi des régimes restreints offrant des prestations peu importantes. Actuellement, plus de 20 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont mis en place une protection sociale universelle ou quasi universelle et plus de 100 autres élargissent la couverture et les prestations de leurs

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Vivre et travailler plus longtemps* (Paris : éd. OCDE, 2006).

⁵ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15 : bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale* (Genève, 2014).

régimes à de nouveaux groupes sociaux⁶. Parmi les éléments constitutifs de la protection sociale universelle, les pensions de retraite sont en fait celui que est le plus répandu.

18. Les réformes des régimes de retraite visent aussi à faire face aux changements démographiques : les actifs, qui financent les régimes de retraite et les autres dispositifs d'aide aux personnes âgées, sont de moins en moins nombreux. Si beaucoup de pays avaient engagé des réformes pour assurer la viabilité à long terme de leurs régimes de retraite avant la crise économique, l'émergence de celle-ci a entraîné des réductions des dépenses plus radicales⁵.

19. Depuis le deuxième cycle d'examen et d'évaluation, les gouvernements ont fait d'importants efforts pour mettre en place, élargir et améliorer la couverture des pensions ainsi que pour assurer l'intégrité à long terme des régimes de retraites existants. Nombre de pays ont étendu la portée de ces régimes. Ainsi, en 2016, l'Argentine a établi une pension universelle garantissant un revenu minimum aux plus de 65 ans qui n'ont pas cotisé pour leur retraite ou ne remplissent pas les conditions du régime public de retraite classique. De même, le Nicaragua offre désormais une pension réduite aux personnes âgées dont la durée de cotisation n'atteint pas le seuil minimal. En 2016 également, le Koweït a adopté une loi sur la protection sociale des personnes âgées incluant de nombreux droits à prestations, tels que le droit à une indemnité mensuelle ainsi qu'à des soins de santé gratuits. En 2013, l'Inde a établi la Pension Fund Regulatory and Development Authority et encouragé la participation volontaire à la caisse de retraite par l'intermédiaire d'un régime appelé le « NPS-Lite », qui recouvre les cotisations sur une base annuelle. En Zambie, la politique nationale de protection sociale, approuvée en 2014, prévoit quant à elle un régime de transferts monétaires en faveur des personnes âgées. La politique nationale de protection sociale du Burkina Faso (2012) a également instauré des transferts monétaires aux personnes âgées vivant dans la pauvreté et pourvu au financement de la caisse de retraite nationale des fonctionnaires. L'Indonésie travaille actuellement sur une réforme du régime de retraite visant à en étendre la couverture et à y inclure le secteur non structuré.

20. Les gouvernements prennent également un ensemble de mesures pour améliorer les prestations de retraite existantes. Le Gouvernement estonien indexe actuellement les pensions sur le taux d'inflation et il s'est engagé à continuer d'exonérer de l'impôt sur le revenu les retraites de base. En 2013, il a attribué un complément de retraite aux personnes âgées élevant un enfant et il prévoit de mettre en œuvre en 2017 un régime d'appui aux retraités vivant seuls. La Côte d'Ivoire a elle aussi augmenté le montant des retraites afin de suivre l'évolution du coût de la vie. La mise en place de systèmes similaires est une priorité pour la Mongolie, qui a d'ores et déjà égalisé le montant de base des retraites et l'âge de départ des hommes et des femmes. Entre 2011 et 2014, elle a sensiblement augmenté les fonds destinés aux pensions de retraite. Il y a peu, le Gouvernement géorgien a également

⁶ D'après l'OIT, la protection sociale universelle implique l'octroi d'aides financières à tous ceux qui sont dans le besoin, notamment les enfants; des avantages et une assistance aux personnes actives en cas de maternité, d'handicap, d'accident de travail ou aux sans emplois; et des pensions à toutes les personnes âgées. Cette protection peut revêtir la forme d'une aide sociale, d'avantages sociaux financés par l'impôt, de services d'assistance sociale, de programmes de travaux publics et d'autres plans assurant une sécurité du revenu de base. Voir aussi Banque mondiale, « World Bank, ILO announce new push for universal social protection », communiqué de presse (21 septembre 2016).

augmenté le montant des dépenses publiques destiné aux pensions, tandis que le Kazakhstan a accru le nombre de pensions versées. Dans la même région, en 2015, la Fédération de Russie a mis en œuvre une nouvelle procédure pour veiller à l'adéquation du montant de la pension.

21. Plusieurs réformes des retraites ont été engagées pour unifier des régimes disparates et améliorer leur efficacité. Un exemple marquant à cet égard est la fusion par la Chine, en 2014, de ses régimes de retraite rural et urbain en un régime public unifié à l'intention de tous les salariés, ce qui a notamment permis d'égaliser les droits à la retraite et les chances d'en bénéficier, ainsi que d'améliorer la transférabilité des droits⁵. De même, la République de Corée a mené une réforme complète des retraites en 2015, fusionnant son régime de retraite national avec sa pension sociale de base⁷.

22. De nombreux gouvernements ont en outre pris ou envisagé des mesures visant à améliorer l'efficacité financière de leurs régimes de retraite et donc leur viabilité, en particulier l'augmentation des cotisations et le relèvement de l'âge de la retraite – ce dernier reflétant par ailleurs le rallongement de l'espérance de vie. L'Indonésie prévoit de relever son taux de cotisation, tandis que la Côte d'Ivoire a accru en 2012 les taux de cotisation pour les salariés et les employeurs, ainsi que l'âge de la retraite. En 2014, la Zambie a fait passer l'âge de la retraite de 55 à 65 ans, tout en conservant la possibilité de cesser son activité à 55 ans, tandis que la Jordanie a relevé également l'âge du départ à la retraite anticipée. L'âge de la retraite devient également plus flexible. En 2015, la Fédération de Russie a mis en place la possibilité de prendre sa retraite plus tard; le Gouvernement estonien a quant à lui accepté de débattre de la possibilité de développer un système flexible quant à l'âge de départ en retraite. L'Estonie envisage également de promouvoir les régimes de pension professionnels.

B. Prise en charge

23. À ce stade précoce de l'examen, les questions de santé et de prise en charge restent prioritaires dans toutes les régions, même si les domaines particuliers de préoccupation et les évolutions observées varient quelque peu.

Action en faveur du « vieillissement sur place » dans la communauté, en tenant dûment compte des préférences individuelles et en offrant aux personnes âgées des possibilités de logements abordables

24. Les actions en faveur du vieillissement sur place⁸, de la « désinstitutionalisation » et de la prise en charge de proximité ont continué de progresser. Dans de nombreux cas, elles reposent sur une approche qualifiée par la CEE de « prise en charge active », qui consiste à accompagner et à autonomiser les personnes âgées pour leur permettre de participer aux choix et décisions ayant trait à leur propre prise en

⁷ CESAP, « Income security for older persons in the Republic of Korea », Division du développement social, Section de la population et de la politique sociale, Project Working Paper Series (Bangkok, CESAP, 2015).

⁸ Le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis définit le vieillissement sur place comme la possibilité pour une personne âgée de vivre chez elle et dans son quartier en toute sécurité, confortablement et de manière indépendante, quels que soient son âge, ses revenus et ses aptitudes. Voir www.cdc.gov/healthyplaces/terminology.htm.

charge⁹. À titre d'exemple, le Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a approuvé la loi de 2014 sur l'aide et les soins, qui a réorganisé le système de soins et d'assistance pour la première fois depuis 60 ans et a regroupé plusieurs lois. L'objectif était de simplifier le système et de faire en sorte que les personnes ayant besoin d'une aide et leur famille puissent exercer un plus grand contrôle. La loi a fixé notamment de nouveaux critères pour l'admissibilité à la prise en charge par les autorités locales et a modifié et harmonisé les évaluations des demandes d'aide, de façon qu'elles soient fondées sur un entretien avec l'utilisateur et tiennent compte de ses besoins et objectifs ainsi que de la nécessité de l'intervention d'aidants non professionnels. En outre, la loi a renforcé la réglementation des activités des prestataires de soins professionnels¹⁰. Cette tendance à offrir plus de choix dans le cadre de la protection sociale en général témoigne d'une approche des politiques et des lois fondée sur les droits de l'homme dans le secteur de l'aide et de la prise en charge.

25. Le Gouvernement estonien souligne que la politique nationale de protection sociale (2016-2023) bénéficie du concours du Fonds social européen et du Fonds européen de développement régional jusqu'en 2020. Cette politique a pour principe de fournir une aide permettant aux personnes âgées de rester autonomes et de vivre à domicile aussi longtemps que possible et aux membres de leur famille de continuer de travailler. Elle est axée sur la prévention, la réduction des besoins de soins dispensés en collectivité et la promotion de la désinstitutionalisation. Ces objectifs impliquent notamment l'expansion d'un certain nombre de services sociaux comme les soins à domicile, les centres de soins de jour, les services de transport et l'aide à la personne; les services novateurs de soins par vidéo ou téléphone et les dispositifs d'alerte; et les services d'aide sociale, juridique et psychologique pour les familles assurés par des travailleurs sociaux, des experts juridiques et des psychologues. Les autorités estiment que le nombre de bénéficiaires de ces services (personnes handicapées, personnes âgées et leur famille) s'élève à ce jour à 10 500.

26. Le Gouvernement estonien a indiqué qu'il prévoyait d'établir un comité de haut niveau chargé de répertorier les principaux problèmes dans le domaine de la prise en charge et de proposer des solutions, y compris des dispositifs de financement. En outre, le Ministère des affaires sociales élabore actuellement des méthodes d'évaluation fondées sur les besoins afin d'associer plus étroitement services sociaux et services de soins de santé et d'offrir ainsi la meilleure assistance possible, en empêchant que les problèmes n'empirent et en réduisant le nombre de placements en établissement¹¹.

27. Selon la CESAP, le Gouvernement chinois élabore actuellement un modèle de prise en charge à domicile intégrant services médicaux et services sociaux, conformément à l'un des objectifs fixés dans le douzième plan quinquennal chinois sur le vieillissement (2011-2015), qui met l'accent sur le développement des services de soins et de réadaptation de longue durée. Le Gouvernement thaïlandais

⁹ CEE, « Innovative and empowering strategies for care », Policy Brief on Ageing, n° 15, février 2015.

¹⁰ Voir la réponse du Gouvernement du Royaume-Uni au questionnaire de l'experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Consultable à l'adresse www.ohchr.org/EN/Issues/OlderPersons/IE/Pages/MIPAA.aspx.

¹¹ Voir la réponse du Gouvernement estonien au questionnaire de l'experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

mène également un projet pilote pour développer la prise en charge de proximité de longue durée, qu'il compte étendre.

28. En Australie, des changements étaient prévus en 2015 afin de permettre aux anciens ayant besoin de soins d'être effectivement à même de prendre des décisions en pleine connaissance de cause et d'être accompagnés dans leurs choix. Grâce au système informatique en ligne « My Aged Care », les personnes âgées et leur famille peuvent avoir accès à des informations complètes sur le système de prise en charge et sur la procédure à suivre pour bénéficier de ces services. On peut notamment y trouver des renseignements sur tous les services de soins destinés aux personnes âgées financés par l'État, ainsi qu'un outil d'estimation des frais, qu'un nombre croissant d'utilisateurs utilisent pour comparer les services et prendre des décisions.

Réglementation des services et établissements de prise en charge

29. Bien que déjà répandue dans les pays développés, l'adoption de lois et de directives concernant les services de soins à domicile et en établissement est une tendance qui progresse à l'évidence dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le Gouvernement kirghize a établi des normes minimales en matière de services sociaux dans les établissements résidentiels de soins gérés par l'État. Il a adopté une décision, établissant des normes en matière de services sociaux pour les personnes âgées dans les centres de jour et les établissements d'aide sociale. En 2014, le Gouvernement bahreïnien a publié un manuel à l'intention des maisons de retraite dans lequel les procédures administratives sont récapitulées et des directives sont données concernant les descriptifs des services et des postes. En Australie, la loi de 2014 sur les principes relatifs aux droits des usagers et la Charte relative aux droits et responsabilités des pensionnaires des maisons de retraite sont actuellement révisées afin de mieux refléter les droits et responsabilités des usagers et les responsabilités des prestataires de soins à leur égard.

30. Bien que le placement en établissement des personnes âgées ne soit pas répandu dans les pays d'Afrique subsaharienne, les autorités de certains de ces pays ont reconnu que, si les soins dispensés par la famille étaient toujours la norme, il était maintenant nécessaire de réglementer les établissements prenant en charge les personnes âgées livrées à elles-mêmes ou sans abri. Le Gouvernement kényan a noté qu'un certain nombre d'établissements de soins avaient été mis en place de façon informelle par des associations caritatives¹². Dans le cas de la Zambie, des directives sont actuellement établies pour les établissements de soins gérés par l'État¹³. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) note également que, compte tenu de l'accélération du vieillissement de la population et de ses conséquences sociales et économiques sur la société et la famille, le soutien familial ne suffira plus pour assurer une protection sociale viable pour les personnes âgées. Tous ces exemples montrent qu'il est nécessaire de mieux réglementer les services de soins en Afrique subsaharienne.

¹² Isabella Aboderin et autres, « Human Rights and residential care for older adults in Sub-Saharan Africa: case study of Kenya », in *Towards Human Rights in Residential Care for Older Persons: international perspectives* (Routledge, 2016).

¹³ Voir la réponse du Gouvernement zambien au questionnaire de l'experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

C. Santé

Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées

31. La démence touche actuellement 47 millions de personnes dans le monde et ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2030 et tripler d'ici à 2050¹⁴. Comme il est ressorti du deuxième cycle d'examen et d'évaluation, le nombre accru de personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et de démence a lentement amené des pays, certes développés pour la plupart, à élaborer davantage de plans d'action, politiques et stratégies, mais, comme l'a indiqué la CEE, les plans stratégiques nationaux sont encore relativement nouveaux dans la région. De plus, Alzheimer's Disease International a relevé que, selon les conclusions d'une récente étude de l'OCDE, même dans les pays développés, les cas de démence sont les moins bien traités et il est trop souvent fait appel à l'aide de la famille¹⁵.

32. Depuis le deuxième cycle d'examen, la Norvège a lancé un plan global relatif à la démence, qui est notamment axé sur le développement de la recherche, de la collecte de données et de la planification, la fourniture de soins et de services appropriés, l'amélioration du partage et de la diffusion d'informations et l'établissement de partenariats avec les familles et les collectivités locales. Malte a élaboré un plan pour la période 2015-2023, alors que le plan conçu par le Costa Rica (l'un des rares pays en développement à en avoir un) couvre la période 2014-2024. L'Autriche met actuellement au point une stratégie en matière de démence comme suite à l'établissement d'un rapport national sur le sujet en 2014, tout comme la Slovénie. L'Italie (2014) et la Suisse (2014-2017) ont toutes deux mis en place des stratégies.

33. Dans la mesure où seulement la moitié environ des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ont été diagnostiquées dans les pays à revenu élevé et 1 sur 10 ou moins dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, certains pays commencent à élaborer des programmes dans ce domaine, en particulier des pays à revenu intermédiaire et des pays en développement. À titre d'exemple, le Ministère estonien des affaires sociales prépare actuellement un document de réflexion sur le développement de services abordables et de qualité pour les personnes souffrant de démence et la mise en place de services de soins à distance d'ici à la fin de 2019. Le Liban a publié en 2012 un dossier d'information sur la maladie d'Alzheimer, mais dans une majorité des pays en développement, la plupart des activités de sensibilisation et des formations informelles à l'intention des aidants familiaux sont menées uniquement par la société civile.

Maintien des facultés tout au long de la vie

34. La Commission économique pour l'Europe note que le concept du vieillissement actif repose sur la promotion de la santé, de la participation et de la sécurité. L'indice du vieillissement actif a été utilisé par les États membres pendant le deuxième cycle d'examen pour suivre les progrès réalisés dans l'application de la stratégie régionale de la Commission sur le vieillissement. Depuis, de nombreux gouvernements ont accordé une attention de plus en plus grande à la mise en place

¹⁴ OMS et Alzheimer Disease International, *Dementia: a public health priority* (Genève, 2012).

¹⁵ OCDE, « Addressing dementia: the OECD Response », Études sur les politiques de santé (Paris, éd. OCDE, 2015).

de cadres, politiques et programmes similaires en faveur du maintien des capacités fonctionnelles des personnes, à mesure qu'elles avancent en âge, afin de réduire leur dépendance et de favoriser leur autonomie et leur participation dans les domaines économique, social et politique. Par exemple, l'Estonie a adopté un plan de développement relatif au vieillissement actif pour la période 2013-2020, prévoyant des stratégies de promotion d'une société ouverte aux personnes âgées. Plus récemment, le Gouvernement singapourien a adopté en 2016 un plan d'action pour un vieillissement réussi, qui couvre notamment les domaines de l'emploi, de la formation tout au long de la vie, de la santé, des soins, de l'engagement social et du bénévolat.

35. Cette tendance a également pour manifestation un changement d'orientation de plusieurs services de santé publics, qui se consacrent désormais aussi à la rééducation des personnes âgées en vue de maintenir et de rétablir leurs capacités fonctionnelles et de préserver leur indépendance dans toute la mesure possible. Par exemple, dans l'Ontario (Canada), un projet pilote intitulé « Assess and Restore » a été lancé afin d'aider les personnes âgées à se remettre de maladies ou de blessures de façon qu'elles puissent continuer à vivre chez elles. Le Ministère de la santé et des soins de longue durée de la province a intégré ce projet dans sa stratégie pour 2013-2014, en finançant 69 projets pilotes axés sur le rétablissement des aptitudes et capacités fonctionnelles des personnes âgées fragiles. Ces projets visaient à dispenser des soins et offrir des services de rééducation de proximité par l'intermédiaire de dispensaires de jour, de services ambulatoires et de services de rééducation à domicile, les personnes âgées n'étant ainsi pas contraintes de séjourner à l'hôpital. Des outils ont également été élaborés dans le cadre du projet afin de faciliter l'identification des personnes âgées à risque et, par conséquent, de prévoir ou retarder la perte de fonctions.

36. Pour certains pays, en particulier ceux ayant une population jeune, le fait d'accorder la priorité aux soins de santé pour les personnes âgées témoigne des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. À titre d'exemple, le Koweït a créé en 2014 le Département des services de santé destinés aux personnes âgées au sein du Ministère de la santé.

D. Droits fondamentaux

37. L'objectif du Plan d'action de Madrid est de faire en sorte que, partout, tous les individus puissent vieillir dans la sécurité et la dignité et participer à la vie de leurs sociétés en tant que citoyens disposant de tous les droits. Depuis 2012, les droits fondamentaux des personnes âgées font l'objet d'une attention grandissante et les débats qui leur sont consacrés sont de plus en plus nombreux. Plusieurs États Membres ont élaboré une série de programmes, politiques et mesures législatives visant à assurer la protection des droits des personnes âgées, conformément à ce qui est préconisé dans le Plan d'action. Ainsi, en Argentine, le Gouvernement a adopté une approche fondée sur les droits de l'homme pour la mise en œuvre de l'ensemble des plans, politiques, programmes et projets. Depuis sa réforme constitutionnelle de 2011, le Mexique a renforcé ses cadres institutionnels, réglementaires et politiques pour que les personnes âgées puissent exercer effectivement leurs droits fondamentaux, au même titre que les autres catégories de la population. En Bosnie-Herzégovine, le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés prévoit de créer un système d'établissement de rapports s'inspirant des principes du Plan d'action, afin

d'assurer un suivi cohérent du respect des droits des personnes âgées. En Tchéquie, la garantie et la protection des droits fondamentaux des personnes âgées constituent l'un des axes stratégiques du plan national pour un vieillissement harmonieux pour la période 2013-2017.

38. Depuis le deuxième cycle d'examen et d'évaluation, des évolutions régionales notables ont eu lieu concernant le renforcement de la promotion et de la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, notamment l'adoption de deux instruments juridiquement contraignants, à savoir la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées, adoptée par l'Organisation des États américains en juin 2015, et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées en Afrique, adopté par l'Union africaine en janvier 2016.

39. Nombreuses sont les régions du monde où les personnes âgées continuent d'être victimes de discriminations exercées à leur encontre par les employeurs ainsi que par les prestataires de services financiers et d'assurance, notamment d'assurance santé, les femmes âgées subissant souvent une discrimination multiple en raison de la répartition sexiste des rôles dans la société. Plusieurs États Membres ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et pour remédier aux problèmes d'intégration des personnes âgées dans la société. Malte, par exemple, a récemment engagé des initiatives pour encourager la sensibilisation à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge, pour développer les définitions légales afin de tenir compte du caractère direct et indirect de cette discrimination et du fait qu'elle peut se manifester sous la forme de la victimisation et du harcèlement, et pour réaffirmer que le soutien à la discrimination fondée sur l'âge est aussi un acte illégal. Malte a également lancé une campagne de sensibilisation participative sur les thèmes de l'égalité et de la discrimination, en lien avec les recommandations formulées dans le Plan d'action de Madrid, notamment en encourageant les personnes âgées à exprimer leurs opinions sur les effets de la discrimination.

40. Le Gouvernement géorgien a adopté en 2014 une loi contre la discrimination, qui, entre autres dispositions, indique clairement que la discrimination fondée sur l'âge est illégale. Conscient que la loi sur l'égalité de traitement n'était applicable en l'état qu'aux domaines de l'emploi et de l'enseignement professionnel, le Ministère estonien des affaires sociales a entrepris en 2016 d'y apporter des modifications afin d'étendre les principes relatifs à l'égalité de traitement à l'aide sociale, aux services de santé, aux prestations de sécurité sociale ainsi qu'aux biens et services publics, y compris le logement. En 2015, le Gouvernement australien a demandé à la Commission des droits de l'homme de mener une enquête sur les pratiques, les comportements et les lois ayant des effets sur l'égalité d'accès des personnes âgées et des personnes handicapées à l'emploi. En 2015 également, il a nommé Suzan Ryan comme Commissaire à la discrimination fondée sur l'âge, qui est devenue ainsi le premier défenseur de l'emploi des personnes âgées, avec pour mission de faire prendre mieux conscience aux employeurs des avantages que représente pour leur entreprise le recrutement d'une main-d'œuvre plus âgée, et de faire en sorte que les demandeurs d'emploi voient de nouvelles perspectives s'ouvrir à eux. Dans le cadre des réformes de 2012 de son droit du travail, le Mexique a inclus des dispositions protégeant le droit des personnes âgées à exercer un travail décent, dans des conditions d'égalité et de non-discrimination. En Équateur, le Conseil national pour l'égalité intergénérationnelle a récemment

proposé des mesures destinées à réduire les inégalités de revenu dont pâtissent les personnes âgées. Le Gouvernement maltais élabore actuellement des politiques visant à répondre aux préoccupations spécifiques des personnes âgées homosexuelles et à étudier quelles sont les incidences de leur identité sexuelle sur l'exercice de leur droits fondamentaux de citoyen.

41. Il ressort du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid que la maltraitance des personnes âgées et la violence exercée à leur rencontre sont désormais un sujet de préoccupation croissante pour les États Membres de toutes les régions du monde, quel que soit leur niveau de développement (voir A/68/167). Les femmes âgées sont davantage exposées à des risques de violences physiques et psychologiques en raison de comportements sociaux discriminatoires et du non-respect des droits fondamentaux des femmes. Depuis 2012, un nombre croissant d'États Membres reconnaissent que la maltraitance des personnes âgées constitue un phénomène complexe et bien réel, souvent masqué, qu'ils s'efforcent activement de combattre. Le Gouvernement maltais, par exemple, a renforcé la prise de conscience à ce sujet grâce à des travaux de recherche, à des mesures d'éducation du public et à des formations dispensées aux travailleurs sanitaires et sociaux, y compris les membres de la police. Il a également mis au point une stratégie qui permet aux personnes âgées de signaler tout mauvais traitement. En outre, des modifications ont été apportées à la législation pour protéger ce groupe de population contre la maltraitance, notamment en mettant en place des peines plus sévères en cas d'infractions, en ajoutant de nouvelles mesures dissuasives dans le Code pénal maltais et en élaborant une loi sur la protection des adultes vulnérables et des personnes âgées. Dans de nombreux pays, comme le Liban et le Nicaragua, la maltraitance des personnes âgées continue de relever de la législation sur la violence domestique. En 2014, le Liban a adopté une législation qui érige en infraction la violence familiale, notamment à l'égard des personnes âgées. Toutefois, cette législation protectrice ne concerne que les actes de maltraitance commis dans le cadre du foyer familial. Il a été noté dans un rapport récent du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées et à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement que des travaux récents avaient mis en exergue un phénomène de maltraitance et de violence à l'égard des femmes âgées accusées de sorcellerie (voir A/70/185). Depuis le deuxième cycle d'examen et d'évaluation, le Burkina Faso a mis en place, pour la période 2012-2016, un plan national de lutte contre l'exclusion sociale des personnes accusées de sorcellerie, en accordant une attention particulière aux femmes âgées.

42. L'accès des personnes âgées à la justice faisait partie des principaux thèmes abordés lors de la troisième session de travail du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, qui s'est tenue du 21 au 24 août 2012 à New York et au cours de laquelle une attention particulière a été accordée à l'amélioration de la connaissance et de la prise de conscience de l'ensemble des droits des personnes âgées et à la nécessité de mettre à la disposition de celles-ci des moyens raisonnables d'exercer leurs droits et des ressources juridiques et des voies de recours suffisantes pour prévenir la perte de ces droits et y remédier (voir A/AC.278/2012/1). Au Costa Rica, en juillet 2016, le Conseil national des personnes âgées, en partenariat avec l'Université du Costa Rica, a créé un Bureau juridique pour assister les personnes âgées nécessitant des conseils juridiques, notamment en matière extrajudiciaire, ou une représentation juridique dans le cadre de procédures judiciaires et administratives.

E. Catastrophes et autres situations d'urgence et participation de la société civile à la gouvernance politique

43. Certains pays accordent une attention grandissante aux besoins et aux préoccupations spécifiques des personnes âgées confrontées à des catastrophes et à d'autres situations d'urgence. Cette question a été soulignée par la CEPALC et la CESAO. Au Chili, par exemple, le Service national pour les personnes âgées a organisé une table ronde sur les moyens de faire face à ces situations dans les établissements de soins de longue durée à l'intention des entités nationales compétentes. Cette table ronde a notamment permis de mettre au point un guide portant sur les établissements de soins de longue durée pour personnes âgées dans le contexte des plans régionaux d'urgence, établi à l'intention des bureaux régionaux du Service national et des administrateurs, du personnel et des résidents de ces établissements, afin de leur donner des indications sur les moyens d'élaborer des plans d'action spécifiques pour être prêts en cas de situations d'urgence ou de catastrophes. Ces plans doivent se fonder sur les dispositifs de protection civile conçus par les pouvoirs publics mais tenir compte aussi des besoins régionaux et locaux.

44. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui mène des travaux de recherche de grande ampleur sur le thème des personnes âgées dans les situations de conflit et d'urgence, a mis en évidence, parmi les priorités concernant les personnes âgées dans la région, la nécessité d'élaborer des plans et des programmes de préparation et d'aide en cas de situations d'urgence, qui tiennent compte du facteur de l'âge. L'Asie occidentale a été le théâtre de mouvements sociaux, de conflits violents et d'une grande instabilité politique, qui se sont traduits par des crises humanitaires et par un nombre croissant de réfugiés¹⁶. Les effets néfastes des conflits sur les droits et le bien-être des personnes âgées ont été aggravés par les besoins spécifiques de ce groupe. Par exemple, une grande majorité des personnes âgées parmi les réfugiés syriens au Liban, qui qualifient leur état de santé général de mauvais, n'ont pas les moyens de s'acheter des médicaments et la plupart sont en outre intégralement tributaires de l'assistance humanitaire pour répondre à leurs besoins. Dans le même temps, les contributions importantes que les personnes âgées pourraient apporter pour répondre aux situations d'urgence sont souvent négligées, alors qu'elles devraient être encouragées.

45. Dans la région Asie-Pacifique, le Gouvernement vietnamien a approuvé un plan visant à développer le modèle de groupes d'entraide entre générations dans tout le pays, dont les activités seraient financées par des crédits budgétaires. Ces groupes peuvent jouer un rôle important dans le développement local en participant aux secours en cas de catastrophe, en contribuant à la garantie des moyens d'existence, en améliorant la qualité des soins de santé et en favorisant la participation à la vie de la communauté et à la gouvernance¹⁷.

46. S'agissant de la participation des personnes âgées, la CEE a constaté l'implication croissante de la société civile, en particulier des organisations de

¹⁶ Rouba Arja, « Responding to ageing in crisis situations: live experience from Arab countries », *Gerontechnology*, vol. 12, n° 4 (2014), p. 214 à 218. Consultable à l'adresse <http://gerontechnology.info/index.php/journal/article/viewFile/gt.2014.12.4.005.00/2254>.

¹⁷ Voir HelpAge International, « Government of Viet Nam officially endorsed plan to expand intergenerational self-help club model nationwide ». Consultable à l'adresse www.ageingasia.org.

personnes âgées, dans la formulation, l'exécution et le suivi des politiques axées sur les droits, les besoins et la réalisation du potentiel de ce groupe. Des progrès inégaux ont été réalisés à cet égard suivant les pays de la région, mais nombreux sont ceux qui ont mis en place des conseils ou des groupes de personnes âgées bénéficiant d'un statut consultatif aux niveaux décisionnels national, régional ou local. En Europe de l'Est, en particulier, on a observé un engagement plus actif de la société civile autour des questions du vieillissement.

IV. Recommandations

47. Lors de sa cinquante-sixième session, en 2018, la Commission du développement social mènera à bien le volet mondial du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Au cours des deux premiers cycles d'examen, les discussions se sont déroulées sous la forme de tables rondes plénières et les contributions apportées dans ce cadre par les représentants des différents groupes régionaux d'États Membres sont venues compléter les résultats des processus d'examen et d'évaluation régionaux menés par les commissions régionales, et les conclusions qui en avaient été tirées.

48. En amont du troisième cycle d'examen et d'évaluation, les commissions régionales ont présenté plusieurs propositions organisationnelles et de fond pour mettre davantage en lumière les résultats des processus régionaux, dont les suivantes :

a) Organiser des tables rondes, parallèlement à l'examen des principaux aspects des trois orientations prioritaires du Plan d'action de Madrid, et élaborer des projets de recommandation pour guider les travaux dans ces domaines;

b) S'attacher à développer les complémentarités et les synergies ainsi qu'à combler les écarts entre le Plan d'action de Madrid et les objectifs de développement durable, en particulier en termes de cadres et d'établissement de rapports;

c) Étudier et arrêter une feuille de route ou une stratégie globale sur le vieillissement pour les cinq prochaines années;

d) Organiser deux réunions-débats, la première avec des États Membres représentant chaque région afin de mettre l'accent sur les perspectives régionales et la deuxième avec des experts de renommée mondiale, qui échangeraient leurs vues après l'intervention d'un orateur principal;

e) La session pourrait se terminer par l'adoption d'une résolution portant sur l'importance critique des questions relatives au vieillissement et du Plan d'action de Madrid et mettant l'accent sur quelques mesures de suivi clefs.

49. Les États Membres pourraient souhaiter tenir compte de ces recommandations lors de l'élaboration du programme de travail de la cinquante-sixième session de la Commission.